

Séance Ordinaire du 12 avril 2022

Date de la

Convocation :

8 avril 2022

Date d’Affichage :

13 avril 2022

Objet : Délibération n° 2022-055

Eclaireuses et Eclaireurs de France : convention de mise à disposition de terrain et local

**L’an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représentée : Mme GRANET Céline par M. MASSON Jean-Pierre.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

VU la demande déposée par les Eclaireuses et Eclaireurs de France, représenté par M. Simon HONORE, pour la mise à disposition du centre montagne, situé Impasse l’Orée du Bois et des parcelles communales n°63 et 64 de la section D.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et sollicite l’autorisation du Conseil Municipal pour signer la convention telle qu’elle est annexée à la présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention tel qu’il a été présenté.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec les Eclaireuses et Eclaireurs de France

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE